

les dossiers | *ifen*

novembre 2005

numéro 02

Les dépenses d'environnement des Départements et des Régions (1996-2002)

Eau

Nature

Air

Sol

Territoires

Déchets

Risques

Pressions



Économie

Société

Synthèses

Développement durable

Les dépenses d'environnement des Départements et des Régions (1996-2002)

Directeur de la publication : Bruno Trégouët,
Directeur de l'Ifen

Rédactrice en chef : Françoise Nirascou

Auteurs : Régis Morvan, Bernard Poupat

Coordination éditoriale : Sophie Margontier

Traducteur : Geoffrey Bird

Maquette-Réalisation : Chromatiques Editing

Sommaire

INTRODUCTION	6
LES DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES ET LEUR PART DANS LES BUDGETS, DE 1996 À 2002	7
Dépenses environnementales totales et dépenses pour la protection de l'environnement	7
La part des dépenses environnementales dans le budget des Départements et des Régions	9
LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES	9
La répartition géographique et par domaines des dépenses départementales	9
La répartition des efforts environnementaux des Départements	9
Contributions des domaines et dépenses moyennes	10
Analyse par groupes de dépenses	11
Les actions de protection de l'environnement	12
Les actions générales en faveur de l'environnement	12
La gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie	12
La gestion des risques	12
Analyse typologique des dépenses des départements	12
LA RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉGIONALES	14
La répartition géographique et par domaines des dépenses régionales	14
La répartition des efforts environnementaux des Régions	14
Contributions des domaines et dépenses moyennes	14
Analyse par groupes de dépenses	16
Les actions de protection de l'environnement	17
Les actions générales en faveur de l'environnement	17
La gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie	17
La gestion des risques	18
Analyse typologique des dépenses des Régions	18
L'ENQUÊTE ET SES SPÉCIFICITÉS	20
Les différents périmètres de dépenses	20
Les questionnaires	20
Le nombre de réponses	21
ANNEXES	22
Les Départements	22
La répartition géographique des dépenses départementales	22
Analyse par groupes de dépenses	22
Analyse par grands domaines de dépenses	22
Analyse typologique des dépenses	22
Les Régions	23
La répartition géographique des dépenses régionales	23
Analyse par groupes de dépenses	23
Analyse par grands domaines de dépenses	23
Analyse typologique des dépenses	23
Tableaux de résultats	23

Liste des figures

Graph 1	Dépenses environnementales des Départements et des Régions, dont dépenses de protection de l'environnement (1996-2002)	8
Graph 2	La répartition des dépenses départementales par groupes entre 1996 et 2002	11
Graph 3	La structure des dépenses des Départements par types entre 1996 et 2002	13
Graph 4	Répartition par domaines des dépenses environnementales des Régions, entre 1996 et 2002, hors Île-de-France	16
Graph 5	La structure des dépenses des Régions par types entre 1996 et 2002	18
Carte 1	Les efforts environnementaux des Départements entre 1996 et 2002	10
Carte 2	La répartition des Départements par types entre 1996 et 2002	14
Carte 3	Les efforts environnementaux des Régions entre 1996 et 2002	15
Carte 4	La répartition des Régions par types entre 1996 et 2002	19

Liste des tableaux

Tableau 1	La dépense environnementale totale des Départements et Régions	7
Tableau 2	Les dépenses de protection de l'environnement des Départements et Régions	7
Tableau 3	Part des dépenses environnementales dans les budgets des Départements et des Régions	9
Tableau 4	Contributions et dépenses environnementales moyennes des Départements par domaines entre 1996 et 2002	10
Tableau 5	Contributions et dépenses environnementales moyennes des Régions par domaines entre 1996 et 2002	15
Tableau 6	Nombre de réponses aux enquêtes sur les dépenses environnementales reçues chaque année	21
Tableau 7	Répartition des Départements et Régions selon le nombre des questionnaires remplis sur la période	21

Summary

In 2002, the environment accounted for 3.1 per cent of total spending by French Départements, 4.3 per cent for the Regions.

Departmental spending had reached €1 325 million by 2002 whereas regional spending had progressed to €692 millions.

The principal area of environmental actions for the Départements is water, accounting for around two-thirds of spending between 1996 and 2002. This is followed by protection of biodiversity and landscape (10.1 per cent), urban environment (7.6 per cent), waste (6.5 per cent) and prevention of natural risks (4.9 per cent).

For the Regions, spending on the urban environment (45.8 per cent) is followed by water (18.2 per cent) between 1996 and 2002, ahead of biodiversity and landscape (8.0 per cent), and waste (7.9 per cent). Spending on the urban environment, especially in the Ile-de-France Region, has contributed to the very significant increase in total environmental spending by the Regions. The western Regions of France are, for instance, characterised by high spending on water.

This brochure presents the analysis of seven years of surveys of spending by 100 departmental and 26 regional councils on the environment, carried out by the French Environment Institute. ●

Résumé

En 2002, l'environnement représente 3,1 % de la dépense totale des Départements et 4,3 % de celle des Régions. Les Départements ont ainsi dépensé 1 325 millions d'euros pour l'environnement en 2002, les Régions 692 millions.

Pour les Départements, le principal domaine d'intervention environnemental entre 1996 et 2002 concerne l'eau, avec près des deux tiers des dépenses. Viennent ensuite la protection de la biodiversité et des paysages (10,1 %), l'environnement urbain (7,6 %), les déchets (6,5 %) et la prévention des risques naturels (4,9 %).

L'environnement urbain représente le poste le plus important (45,8 %) dans la dépense environnementale des Régions entre 1996 et 2002. L'eau (18,2 %)

arrive en deuxième position, devant la biodiversité et les paysages (8,0 %) et les déchets (7,9 %). L'environnement urbain, notamment en Île-de-France, contribue à la très forte hausse de la dépense totale des Régions pour l'environnement. Les régions situées à l'Ouest de la France se caractérisent par un important effort financier consacré à l'eau.

Ce dossier rassemble les travaux d'exploitation de sept années d'enquêtes menées par l'Institut français de l'environnement auprès des 100 conseils généraux et 26 conseils régionaux sur leurs dépenses en faveur de l'environnement. ●

Introduction

Les dispositions concernant la connaissance des dépenses environnementales présentent un caractère d'intérêt général qui est désormais pleinement reconnu. Il résulte entre autres de l'avis d'opportunité favorable émis le 7 août 1996 par la Formation Environnement du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Ces dispositions ont inclus la réalisation d'enquêtes annuelles effectuées par l'Institut français de l'environnement jusqu'en 2003 pour les Départements et en 2004 pour les Régions.

Ces enquêtes annuelles portent sur dix-huit domaines¹ de dépenses, répartis en quatre groupes :

Groupes	Domaines
Actions de protection de l'environnement	Gestion des eaux usées Gestion des déchets Protection de l'air et du climat Lutte contre le bruit Protection de la biodiversité et des paysages Protection du sol et des eaux souterraines Protection des eaux de surface, continentales et marines
Actions générales en faveur de l'environnement	Emplois verts Études, recherche et développement Éducation, formation, information Administration générale de l'environnement Environnement urbain
Gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie	Gestion de la ressource en eau Maîtrise de l'énergie
Gestion des risques	Prévention des risques naturels Prévention des risques technologiques Restauration due aux catastrophes naturelles Restauration due aux pollutions accidentelles

Le document vise à effectuer une synthèse globale des dépenses environnementales réalisées entre 1996 et 2002, complétées en annexes pour l'année 2003 des dépenses pour les Régions. Toutes les données sont en euros courants, y compris les valeurs moyennes. Des résultats ont déjà été rendus publics par l'Ifen² à partir de cette enquête. ●

(1) Pour permettre les comparaisons annuelles sur toute la période 1996-2002, les domaines « protection de la biodiversité » et « protection des paysages » ont été regroupés, comme cela a été le cas dans l'enquête de 1996.

(2) - Ifen, 2003. « Les dépenses des Régions en matière d'environnement », *Les données de l'environnement*, n°82, 4 p.
 - Ifen, 2002. « Les dépenses des Départements en matière d'environnement », *Les données de l'environnement*, n°79, 4 p.
 - Ifen, 1999. « Les dépenses des Départements et Régions en faveur de l'environnement », *Les données de l'environnement*, n°49, 4 p.

Les dépenses environnementales et leur part dans les budgets, de 1996 à 2002

Dépenses environnementales totales et dépenses pour la protection de l'environnement

Les dépenses des Régions connaissent une hausse très forte sur la période 1999-2002, avec une explosion de la dépense d'environnement urbain, plus particulièrement en Île-de-France. Cette dépense, qui contribuait pour moins de 1 % des dépenses régionales, a été multipliée par plus de 300 entre 1997 et 2002. Elle représentait environ 46 % de la dépense environnementale en 2002.

Tableau 1 | La dépense environnementale totale des Départements et Régions

En millions d'euros

Année	Départements	Régions
1996	1 115	240
1997	1 089	301
1998	1 231	352
1999	1 231	450
2000	1 330	586
2001	1 248	607
2002	1 325	692

Les redressements des non-réponses (y compris Paris) ont porté sur l'estimation des dépenses réalisées par les Départements ou Régions manquantes. Les valeurs manquantes sur les postes élémentaires de dépenses ont été considérées comme des valeurs nulles.

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux et régionaux.

Les dépenses environnementales des Départements progressent de façon modérée entre 1996 et 2002 (2,9 % en moyenne par an).

Tableau 2 | Les dépenses de protection de l'environnement des Départements et Régions

En millions d'euros

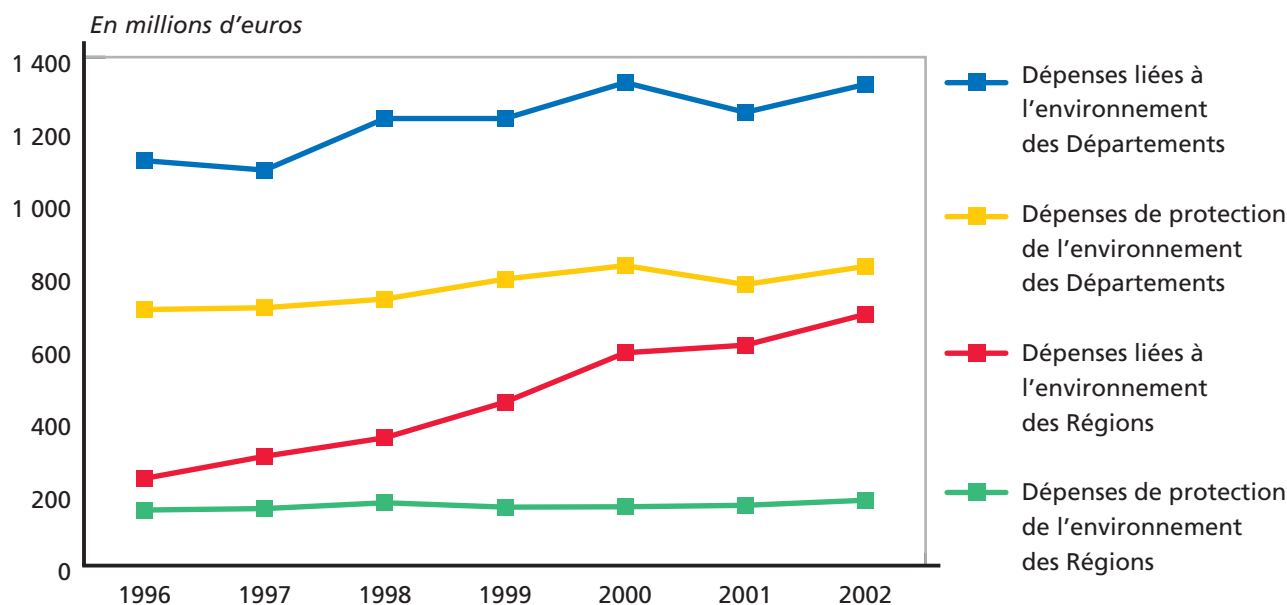
Année	Départements	Régions
1996	705	153
1997	710	157
1998	734	173
1999	789	161
2000	826	162
2001	774	166
2002	824	180

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux et régionaux.

Sur la période 1996-2002, les dépenses en faveur des actions de protection de l'environnement croissent modérément, pour les Départements comme pour les Régions (respectivement 2,6 % et 2,8 % en moyenne annuelle). Pour les Départements, elles semblent stagner depuis 2000, alors que la croissance des dépenses régionales, faibles en début de période, s'accélère en 2002.

Pour les Régions, la part des dépenses de protection dans le total de la dépense environnementale, moins du tiers en 2002, semble en régression. Cette part est sensiblement stable pour les Départements et contribue à près des deux tiers de la dépense environnementale.

Graphe 1 | Dépenses environnementales des Départements et des Régions, dont dépenses de protection de l'environnement (1996-2002)



Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux et régionaux.

Le redressement des non-réponses

La méthode de base retenue pour estimer la dépense annuelle est celle d'un ajustement de la dépense, à partir de toutes les réponses fournies entre 1996 et 2002 (348 réponses pour 87 Départements sur 100 ; 82 réponses pour 20 Régions sur 24), sur la variable budget des collectivités. Pour les Départements, le budget de fonctionnement a été retenu, la corrélation avec la dépense environnementale par année – Département s'avérant de meilleure qualité. Pour les Régions, il s'agit du budget d'investissement.

La qualité de l'ajustement a été améliorée par la prise en compte d'une ou plusieurs indicatrices de Départements ou Régions bien spécifiques. Un traitement statistique a également été réalisé pour éliminer l'auto-corrélation des résidus et centrer leurs moyennes annuelles à 0.

La procédure complète a été limitée aux deux agrégats : dépenses liées à l'environnement et dépenses de protection de l'environnement. La variable déterminante des évolutions annuelles des dépenses départementales est donc la donnée budgétaire, retenue comme variable explicative, les indicatrices n'ayant qu'une fonction d'ajustement du niveau moyen annuel de la dépense.

À l'issue de l'ensemble de ces traitements, le redressement a été effectué sur les collectivités non-répondantes en appliquant les coefficients budgétaires annuels déterminés par l'ajustement final.

Cette méthode a été appliquée à la dépense environnementale totale et à la dépense de protection de l'environnement.

La part des dépenses environnementales dans le budget des Départements et des Régions

Les dépenses environnementales ont été rapprochées des budgets départementaux ou régionaux pour les Départements et Régions ayant répondu à l'enquête. Cette dernière information a été recueillie auprès de la Direction générale des Collectivités locales (DGCL). Pour leur part d'investissement, les données sont « hors opérations de gestion active de la dette » et comprennent le « remboursement des emprunts ».

La part totale des dépenses environnementales dans les budgets varie entre 3,1 % et 3,5 % pour les Départements, entre 2,1 % et 4,5 % pour les Régions. On constate ainsi une relative stabilité de ces dépenses pour les Départements. La forte croissance de la part environnementale des dépenses régionales entre 1996 et 2000 correspond à l'explosion des dépenses d'environnement urbain, en Île-de-France principalement.

Tableau 3 | Part des dépenses environnementales dans les budgets des Départements et des Régions

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Départements	3,2%	3,1%	3,4%	3,3%	3,5%	3,2%	3,1%
Régions ¹	2,1%	2,5%	2,9%	3,5%	4,5%	4,4%	4,3%

(1) Régions ayant répondu à l'enquête hors Île-de-France. Si la Région Île-de-France avait été incluse dans les calculs, la part des dépenses environnementales dans les budgets serait de 2,8 % en 1997, 5,4 % en 2000 et 6,8 % en 2002, les valeurs de la Région Île-de-France tirant fortement les résultats vers le haut.

Note de lecture : en 2002, en moyenne pour l'ensemble des Départements ayant transmis leurs données d'enquête, la part des dépenses environnementales représentait 3 % des budgets Départementaux.

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux et régionaux - Direction générale des Collectivités locales (DGCL).

La répartition des dépenses départementales

La répartition géographique et par domaines des dépenses départementales

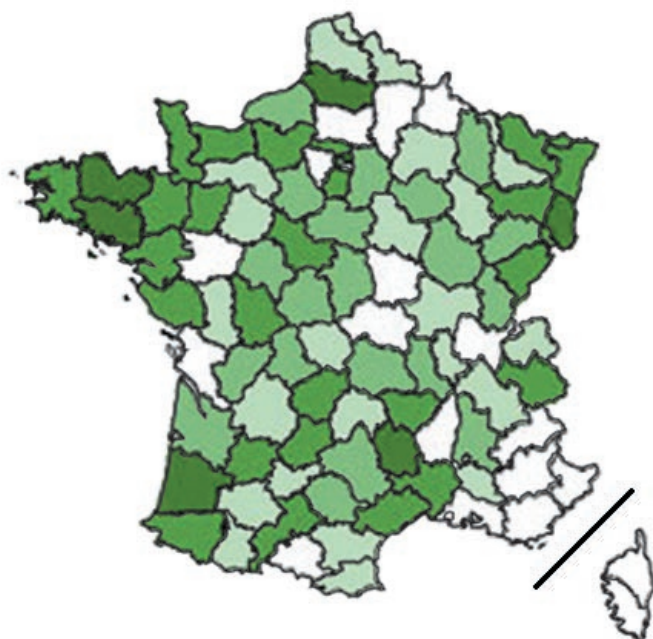
Les conseils généraux ont consacré 8,82 milliards d'euros à l'environnement sur la période 1996-2002, soit 1,26 milliard d'euros par an (voir note méthodologique page 11). En moyenne, sur cette période, les budgets totaux des conseils généraux se sont élevés à 37,7 milliards d'euros. 3,2 % ont donc été consacrés à l'environnement. Le principal domaine d'intervention environnemental concerne l'eau, avec près des deux tiers des dépenses. Viennent ensuite la protection de la biodiversité et des paysages (10,1 %), l'environnement urbain (7,6 %),

les déchets (6,5 %) et la prévention des risques naturels (4,9 %).

La répartition des efforts environnementaux des Départements

La moitié des Départements consacre entre 2 et 4 % de leur budget aux efforts environnementaux entre 1996 et 2002. Environ le tiers des conseils généraux se situe au-dessus de l'effort environnemental moyen qui est de 3,2 % sur cette période. La variable étudiée s'élève à plus de 10 % pour sa valeur la plus haute. Elle est particulièrement dispersée entre les différents Départements, mais elle reste stable d'une année sur l'autre pour un même Département.

Carte 1 | Les efforts environnementaux des Départements entre 1996 et 2002



Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux.

Les efforts environnementaux semblent constants sur la période 1996-2002 pour l'essentiel des conseils généraux. Cette stabilité peut s'expliquer en partie par le jeu des mécanismes institutionnels et notamment par la stabilité des budgets sur une courte période.

Contributions des domaines et dépenses moyennes

Les dépenses des Départements en faveur de l'environnement s'élèvent à 1,26 milliard d'euros, soit 21 euros par habitant, en moyenne annuelle, pour la période 1996-2002.

Part des dépenses environnementales dans les budgets départementaux

- Non-réponse (20)
- 0 à 2 % (22)
- 2 à 3 % (20)
- 3 à 5 % (26)
- 5 à 12 % (8)

Tableau 4 | Contributions et dépenses environnementales moyennes des Départements par domaines entre 1996 et 2002

Domaines	Contribution moyenne	Millions d'euros 1996-2002 (moyenne an.) ¹	Euros par habitant (1996-2002)
Eaux usées	39,20 %	494	8,25
Gestion de la ressource en eau	19,10 %	241	4,02
Biodiversité et paysages	10,10 %	127	2,13
Environnement urbain	7,60 %	96	1,60
Déchets	6,50 %	82	1,37
Risques naturels	4,90 %	62	1,03
Protection des eaux de surface, continentales et marines	2,60 %	33	0,55
Administration générale	2,10 %	26	0,44
Maîtrise de l'énergie	1,90 %	24	0,40
Protection du sol et des eaux souterraines	1,30 %	16	0,27
Éducation, formation, information	1,10 %	14	0,23
Restauration due aux catastrophes naturelles	1,00 %	13	0,21
Aides aux emplois environnementaux	1,00 %	13	0,21
Lutte contre le bruit	0,70 %	9	0,15
Autres*	0,90 %	11	0,19
Total	100,00 %	1 260	21,05

* Comprend « risques technologiques », « protection de l'air et du climat », « recherche et développement » et « pollutions accidentelles ».

(1) Ces estimations sont relatives à l'ensemble des Départements français (soit 100 au total).

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux.

Note méthodologique : moyenne des dépenses 1996-2002

Le calcul de la moyenne des dépenses 1996-2002 diffère du résultat obtenu avec les données annuelles redressées de la partie 1 : 1 224 millions d'euros pour la dépense totale environnementale, dont 766,1 millions d'euros pour les actions de protection de l'environnement, au lieu de 1 260 millions d'euros dans cette partie, soit une différence de 36 millions (2,9 %).

La méthodologie développée dans la partie 1 n'est pas adaptée à fournir une décomposition de la dépense par domaines, l'estimation du total des dépenses, pouvant être différente de la somme des estimations par domaines.

La moyenne 1996-2002 a été estimée ici en calculant, pour chaque Département ayant répondu au moins une fois, une dépense moyenne annuelle sur la période 1996-2002. Cette dépense moyenne peut se répartir de façon détaillée entre tous les postes de dépenses. Aux Départements manquants a été affecté le coefficient budgétaire moyen des Départements répondants.

Analyse par groupes de dépenses

Les domaines ont été présentés en quatre groupes de dépenses environnementales.

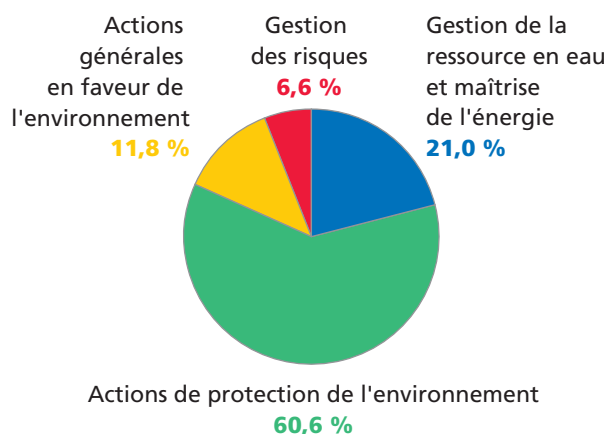
- **Les actions de protection de l'environnement** : elles comprennent la gestion des eaux usées (39,2 %), la collecte et le traitement des déchets (6,5 %), la protection de l'air et du climat, la lutte contre le bruit (0,7 %), la protection de la biodiversité et des paysages (10,1 %), la protection du sol et des eaux souterraines (1,3 %) et la protection des eaux de surface, continentales et marines (2,6 %). Les dépenses pour la protection de l'environnement s'élèvent en moyenne annuelle à 763,7 millions d'euros sur la période 1996-2002, soit 12,8 euros/habitant/an. Elles représentent 60,6 % de la contribution moyenne des Départements.
- **Les actions générales en faveur de l'environnement** : il s'agit des aides aux emplois environnementaux (1 %), des études, recherche et développement,

de l'éducation, formation, information (1,1 %), de l'administration générale de l'environnement (2,1 %) et de l'environnement urbain (7,6 %). Les dépenses se montent à 148,7 millions d'euros, soit 2,60 euros/habitant/an. Elles représentent 11,8 % de la contribution moyenne.

- **La gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie** : 21 % de la contribution moyenne des Départements concernent la gestion de la ressource en eau – traitement et distribution des eaux continentales, barrages hydrauliques... (19,1 %) et la maîtrise de l'énergie – les mesures et études relatives aux énergies renouvelables, la promotion des biocarburants... (1,9 %). Ce qui correspond à 264,5 millions d'euros, soit 4,40 euros/habitant/an.
- **La gestion des risques** : il s'agit pour l'essentiel de la prévention des risques naturels (4,9 % des dépenses). 82,51 millions d'euros sont consacrés à la gestion des risques, soit 1,30 euro/habitant/an, qui représentent 6,6 % de la contribution moyenne des Départements entre 1996 et 2002.

Près de 92 % des dépenses environnementales des conseils généraux sont ainsi engagés dans les domaines de l'eau, la protection de la biodiversité et des paysages, la collecte et le traitement des déchets et la prévention des risques naturels. Certains domaines restent plus anecdotiques comme la lutte contre le bruit (0,7 %), la protection de l'air et du climat ou encore la prévention des risques technologiques.

Graph 2 | La répartition des dépenses départementales par groupes entre 1996 et 2002



Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux.

On observe une relative stabilité des structures de dépenses entre les deux périodes étudiées : 1996-1999 et 2000-2002. On distingue cependant une exception : les budgets relatifs à la gestion des risques passent de 3,9 % à 8,2 %.

Les actions de protection de l'environnement

Le domaine « eaux usées » concentre 64,6 % des dépenses de ce groupe. Les domaines « biodiversité et paysages » et « déchets » en représentent respectivement 16,8 % et 10,1 %.

Les structures de dépenses par domaines ne présentent pas une grande stabilité entre 1996 et 2002, excepté les domaines du « bruit » et de l'« air » pour lesquels la part des dépenses qui leur sont consacrées reste relativement constante. Cependant, pour ces deux domaines, leur contribution aux dépenses environnementales est faible.

En termes d'évolution, 40 % des Départements ayant transmis leurs données d'enquêtes pour les deux périodes étudiées (1996-1999 et 2000-2002) maintiennent un niveau similaire de dépenses de la première période à la suivante ; 25 % des mêmes Départements voient, au contraire, leur poids augmenter ; 35 % observent une diminution.

Les actions générales en faveur de l'environnement

Les deux principaux domaines d'intervention de ce groupe de dépenses sont représentés par l'« environnement urbain » (63,4 %), et l'« administration générale » (16,6 %).

Les structures de dépenses observées sur les sept années évoluent dans un rapport d'un à deux, dans tous les domaines, excepté celui de l'« environnement urbain ». Pour ce dernier, les dépenses participent, selon les années, à hauteur de 40,3 % à 73,5 % du montant des dépenses d'actions générales en faveur de l'environnement, tandis que celles se rapportant à l'« administration générale » fluctuent entre 8,7 % et 32,4 % du même montant de dépenses.

28 % des Départements ayant transmis leurs données d'enquête sur 1996-1999 et 2000-2002 présentent d'une période à l'autre une stabilité du poids de leurs dépenses affectées au groupe ; 32 % des mêmes Départements voient s'accroître la valeur de ce poids ; 40 % voient ce dernier diminuer.

La gestion de la ressource en eau et la maîtrise de l'énergie

Ce groupe est quasiment représenté par le domaine de la « ressource en eau », qui y cumule en moyenne 91,8 % des dépenses. Cette proportion varie entre 89,0 % et 94,5 % selon les années.

43 % des Départements ayant transmis leurs données d'enquête sur 1996-1999 et 2000-2002 présentent, d'une période à l'autre, un poids stable de leurs dépenses environnementales consacrées à ce groupe ; 17 % des mêmes Départements ont vu la valeur de ce poids augmenter ; 40 % ont vu ce dernier diminuer.

La gestion des risques

Les « risques naturels » concentrent, en moyenne annuelle, 82,0 % des dépenses du groupe ; cette part oscille entre 52,3 % et 99,9 % selon les années.

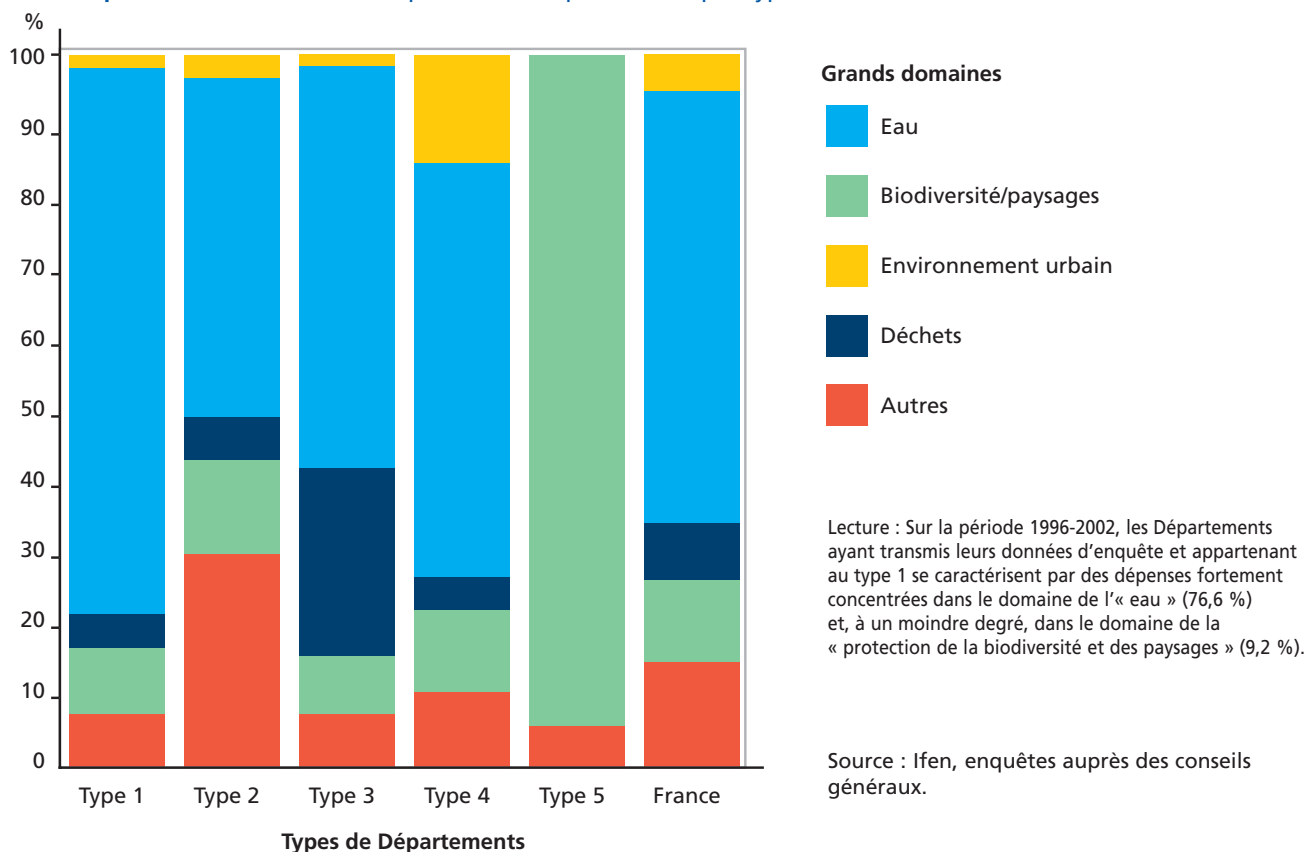
48 % des Départements ayant transmis leurs données d'enquête sur 1996-1999 et 2000-2002 ont maintenu sensiblement le même poids de leurs dépenses consacrées à ce groupe au sein de leurs dépenses environnementales, d'une période à l'autre ; 42 % des mêmes Départements ont vu augmenter la valeur de ce poids ; 10 % ont vu s'alléger ce dernier.

Analyse typologique des dépenses des Départements

Cinq types de structure de dépenses départementales ont pu être distingués après avoir regroupé les domaines de dépenses en cinq grands domaines. Ces cinq types résument à eux seuls plus de la moitié des différences interdépartementales (53 % des dépenses).

Grands domaines	Domaines
Eau	Gestion des eaux usées Protection des sols et des eaux souterraines Protection des eaux de surface Gestion de la ressource en eau
Déchets	Gestion des déchets
Biodiversité et paysages	Protection de la biodiversité et des paysages
Environnement urbain	Environnement urbain
Autres dépenses	Emplois verts Études, recherche et développement Éducation, formation, information Administration générale de l'environnement Maîtrise de l'énergie Prévention des risques naturels Prévention des risques technologiques Restauration due aux catastrophes naturelles Restauration due aux pollutions accidentelles Protection de l'air et du climat Lutte contre le bruit

Graph 3 | La structure des dépenses des Départements par types entre 1996 et 2002



Les cinq types de structures mettent en avant les spécificités des Départements :

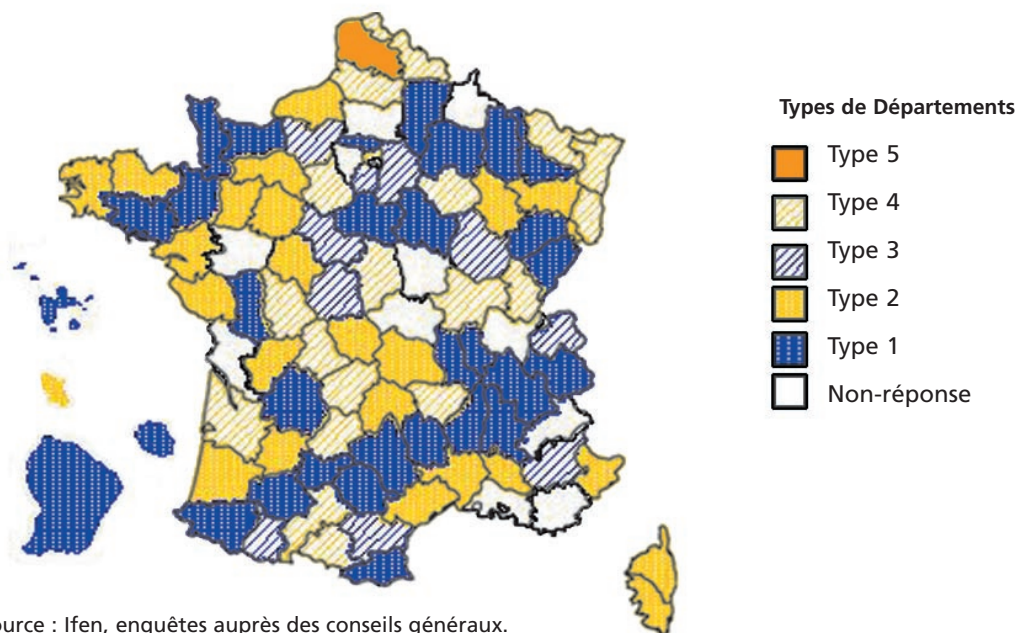
- les 31 Départements appartenant au **type 1** se caractérisent en moyenne par un effort important en faveur de l'« eau » (76,6 % de leurs dépenses environnementales) ;
- les 25 Départements appartenant au **type 2** consacrent 47,6 % de leurs dépenses à l'« eau » ; les

« autres dépenses » représentent une part significative des dépenses (29,5 %), au sein desquelles le poste principal est la « prévention des risques naturels », avec 55,4 % des dépenses correspondantes ;

- les 10 Départements appartenant au **type 3** concentrent une partie importante de leur budget environnemental à l'« eau » (57,1 %), mais ces

- Départements font l'effort le plus significatif en faveur de la gestion des « déchets » ;
- concernant les 20 Départements appartenant au **type 4**, 58,2 % des dépenses sont consacrés à l'« eau ». Ce sont aussi ces Départements qui réalisent l'effort le plus net en faveur de l'« environnement urbain » (15, 2 %) ;
- le Département du Pas-de-Calais constitue à lui seul le **type 5**. Sa spécificité est de concentrer la quasi-totalité de son budget environnemental sur la « protection de la biodiversité et des paysages ».

Carte 2 | La répartition des Départements par types entre 1996 et 2002



Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux.

La répartition des dépenses régionales

Les conseils régionaux ont consacré 3 228 millions d'euros à l'environnement sur la période 1996-2002, soit 461 millions d'euros par an.

La répartition géographique et par domaines des dépenses régionales

La répartition des efforts environnementaux des Régions

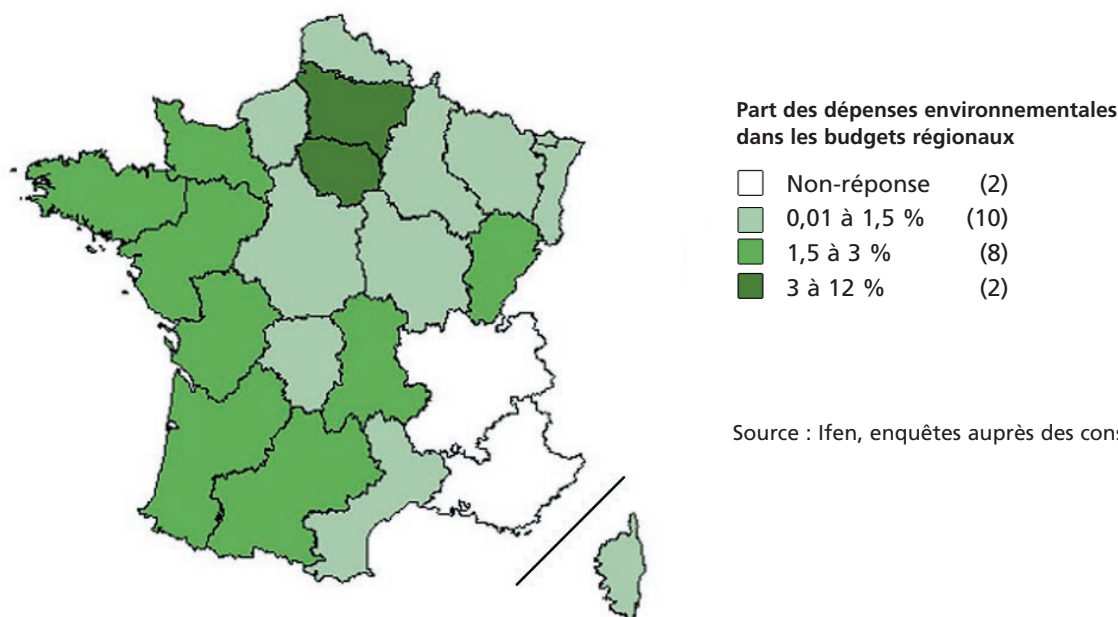
Voir carte 3 ci-contre.

Contributions des domaines et dépenses moyennes

Les dépenses annuelles pour l'ensemble des Régions en faveur de l'environnement s'élèvent à 461 millions d'euros entre 1996 et 2002, soit 7,70 euros par habitant et par an.

Les résultats nationaux sont influencés par le poids important de l'Île-de-France. C'est pourquoi il a été choisi de présenter graphiquement (voir graphe 4 page 16) la répartition par domaines des dépenses environnementales moyennes des Régions, à l'exception de l'Île-de-France.

Carte 3 | Les efforts environnementaux des Régions entre 1996 et 2002



Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils régionaux.

Tableau 5 | Contributions et dépenses environnementales moyennes des Régions par domaines entre 1996 et 2002

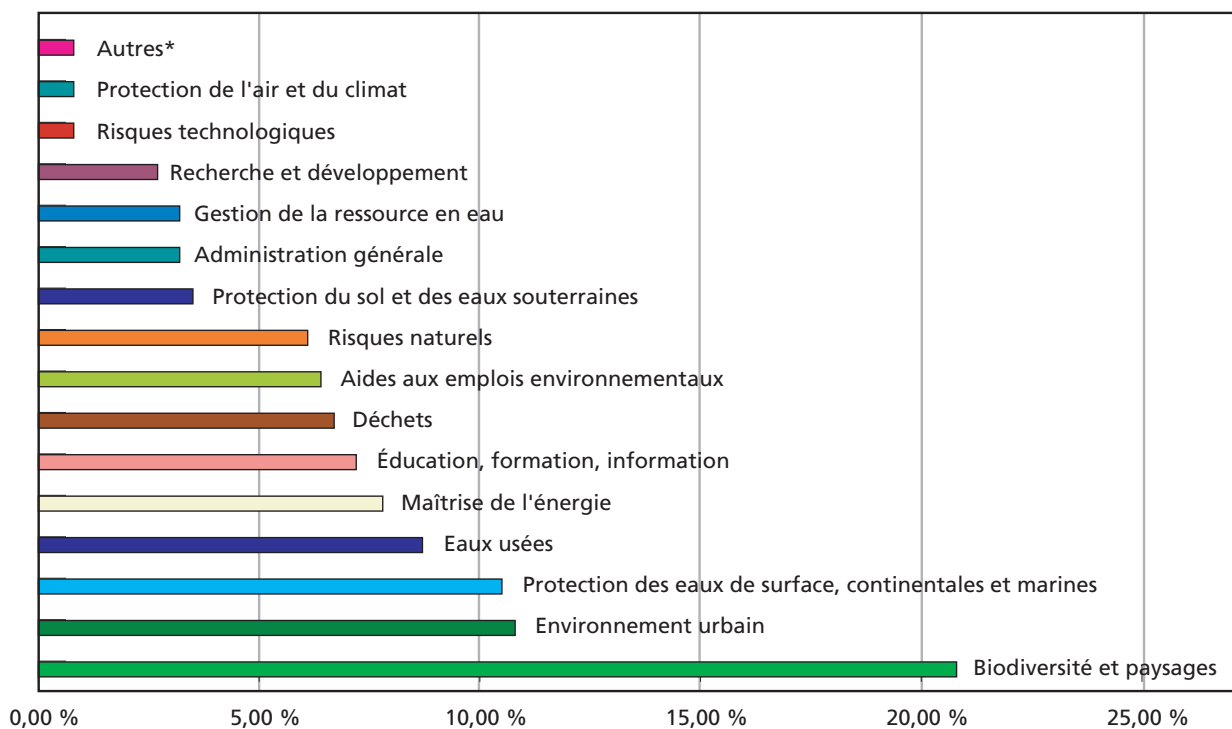
Domaines	Contribution moyenne	Millions d'euros 1996-2002 (moyenne an.)	Euros par habitant (1996-2002)
Environnement urbain	45,80 %	211	3,53
Eaux usées	11,20 %	52	0,86
Biodiversité et paysages	8,00 %	37	0,62
Déchets	7,90 %	36	0,61
Bruit	5,80 %	27	0,45
Protection des eaux de surface, continentales et marines	3,90 %	18	0,30
Maîtrise de l'énergie	3,20 %	15	0,25
Éducation, formation, information	2,40 %	11	0,18
Risques naturels	2,30 %	11	0,18
Aides aux emplois environnementaux	2,30 %	11	0,18
Gestion de la ressource en eau	1,60 %	7	0,12
Protection de l'air et du climat	1,50 %	7	0,12
Protection du sol et des eaux souterraines	1,50 %	7	0,12
Administration générale	1,10 %	5	0,08
Recherche et développement	1,00 %	5	0,08
Autres*	0,50 %	2	0,04
Total	100,00 %	461	7,70

* Comprend « risques technologiques », « catastrophes naturelles » et « pollutions accidentelles ».

Note : Somme des dépenses de toutes les Régions, y compris les non-répondantes estimées.

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils régionaux.

Graph 4 | Répartition par domaines des dépenses environnementales des Régions, entre 1996 et 2002, hors Île-de-France



* Comprend « catastrophes naturelles », « pollutions accidentelles » et « bruit ».

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils régionaux.

Analyse par groupes de dépenses

Quatre groupes de dépenses sont distingués :

- « actions de protection de l'environnement » ;
- « actions générales en faveur de l'environnement » ;
- « gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie » ;
- « gestion des risques ».

Le groupe de dépenses « actions générales en faveur de l'environnement » forme le groupe le plus important et cumule plus de la moitié des dépenses envi-

ronnementales (52,6 %) sur l'ensemble des années 1996 à 2002. Se positionne ensuite le groupe « actions de protection de l'environnement » qui concentre 39,9 % des dépenses ; puis « gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie » avec 4,8 % des dépenses ; enfin le groupe « gestion des risques » avec 2,8 % des dépenses³.

Cette structure évolue fortement en comparaison sur les deux périodes étudiées (1996-1999 et 2000-2002). La présence de l'Île-de-France influence cette déformation des structures. Si les valeurs de cette Région sont exclues des calculs, les structures redeviennent beaucoup plus stables d'une période à l'autre. (voir « *La structure des dépenses régionales par groupes avec et sans l'Île-de-France* »). Ainsi, entre les deux périodes étudiées (1996-1999 et 2000-2002), les dépenses relevant du groupe « actions de protec-

Aspects de méthode

La démarche adoptée a été la suivante :

- pour chacune des trois périodes 1996-2002, 1996-1999 et 2000-2002, la moyenne des dépenses annuelles a été calculée par Régions ;
- les données de dépenses ont été cumulées par groupes ;
- les parts de dépenses par groupes et par Régions ont été calculées.

(3) Si la Région Île-de-France est exclue des calculs, la structure des dépenses par groupes devient :

- « actions de protection de l'environnement » : 51,1 % ;
- « actions générales en faveur de l'environnement » : 30,2 % ;
- « gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie » : 11,1 % ;
- « gestion des risques » : 7,6 %.

tion de l'environnement » passent respectivement de 69,2 % à 32 %. Les dépenses du groupe « actions générales en faveur de l'environnement » progressent et forment le poste le plus important sur la période 2000-2002, avec en moyenne 63 % des dépenses environnementales des Régions. Enfin, près de 80 % des Régions dont les données sont connues sur les deux périodes étudiées ont maintenu un poids stable de leurs dépenses par groupes.

Les actions de protection de l'environnement

Les dépenses de ce groupe se concentrent sur trois principaux domaines⁴ :

- « protection de la biodiversité et des paysages » : 36,3 % des dépenses pour le groupe (21,9 %) ;
- « protection des eaux de surface, continentales et marines » : 23,4 % des dépenses pour le groupe (13,5 %) ;
- « gestion des eaux usées » : 22,9 % des dépenses pour le groupe (29,2 %).

Ces résultats ne tiennent pas compte de l'Île-de-France. Cette Région a été isolée des calculs pour tenir compte de ses effets déformateurs sur les structures de dépenses.

Les variations annuelles (hors Île-de-France) sont proches d'un rapport d'un à deux entre 1996 et 2002. Les domaines de dépenses au sein du groupe varient dans les proportions suivantes :

- la part des dépenses consacrées à la « protection de la biodiversité et des paysages » oscille entre 23,6 % et 44,6 % ;
- la part consacrée à la « protection des eaux de surface, continentales et marines » varie entre 14,0 % et 30,3 % ;
- la part consacrée à la « gestion des eaux usées » représente entre 15,5 % et 29,5 % selon les années.

La faible proportion de dépenses dans le domaine de la « lutte contre le bruit » amène à accorder un

statut particulier à ce poste, pour lequel des valeurs sont constatées uniquement pour les années 2000 et 2002 ; les autres années étant marquées par une absence totale de dépenses.

64 % des Régions ayant transmis leurs données d'enquête sur 1996-1999 et 2000-2002 ont maintenu un niveau similaire de dépenses dans ce groupe ; 7 % de ces Régions ont accru leur effort ; 29 % d'entre elles ont, au contraire, réduit le poids des dépenses du groupe dans leur budget environnemental.

Les actions générales en faveur de l'environnement

Le principal poste de dépenses concerne l'« environnement urbain » : 35,2 % sur 1996-2002 (83,1 %) ⁵ ; ce domaine est caractérisé par une forte disparité des dépenses. La part qui lui est consacrée représente entre 4,5 % et 48,8 % selon les années.

Deux autres domaines concentrent une part significative des dépenses du groupe :

- « éducation, formation et information » : 22,2 % des dépenses du groupe (5,6 %) ;
- « emplois verts » : 19,7 % des dépenses du groupe (5,2 %).

57 % des Régions dont les données de dépenses sont connues sur les deux périodes étudiées affichent un poids stable de leurs dépenses du groupe « actions générales en faveur de l'environnement », 21 % accroissent le poids de leurs dépenses de la première période à la suivante. 22 %, au contraire, diminuent le poids de leurs dépenses pour le groupe.

La gestion de la ressource en eau et maîtrise de l'énergie

Sur l'ensemble de la période 1996-2002, les deux domaines du groupe « maîtrise de l'énergie » et « gestion de la ressource en eau » se répartissent

(4) Le chiffre entre parenthèse correspond à la part des dépenses Île-de-France compris.

(5) Le chiffre entre parenthèse correspond à la part des dépenses Île-de-France compris.

respectivement les dépenses dans une proportion proche du rapport deux tiers / un tiers (hors Île-de-France). Ce rapport n'est cependant pas stable sur les deux périodes. Entre 2000 et 2002, le domaine « maîtrise de l'énergie » domine avec 84,7 % des dépenses du groupe ; il ne cumule que 56,5 % sur la période 1996-1999.

Plus de la moitié des Régions (57 %) ayant communiqué leurs informations d'une période à l'autre présentent une stabilité du poids que représentent leurs dépenses pour ce groupe au sein de l'ensemble de leurs dépenses environnementales ; 14 % des mêmes Régions ont vu ce poids augmenter. En revanche, plus d'un quart des Régions présentes (29 %) sur les deux périodes se caractérisent par une diminution du poids de leurs dépenses.

La gestion des risques

Le domaine « prévention des risques naturels » est prédominant au sein de ce groupe. Le poste y cumule, en moyenne, 80,6 % des dépenses (taux invariant avec et sans l'Île-de-France). Cette proportion oscille entre 52,3 % et 97,5 % selon les années.

Une seconde caractéristique de ce groupe affecte les dépenses du domaine « restauration due aux catastrophes naturelles ». Ces dernières sont inexistantes jusqu'en 1998 comprise, puis représentent plus de 15 % des dépenses de la « gestion des risques » à partir de 1999 (hors Île-de-France).

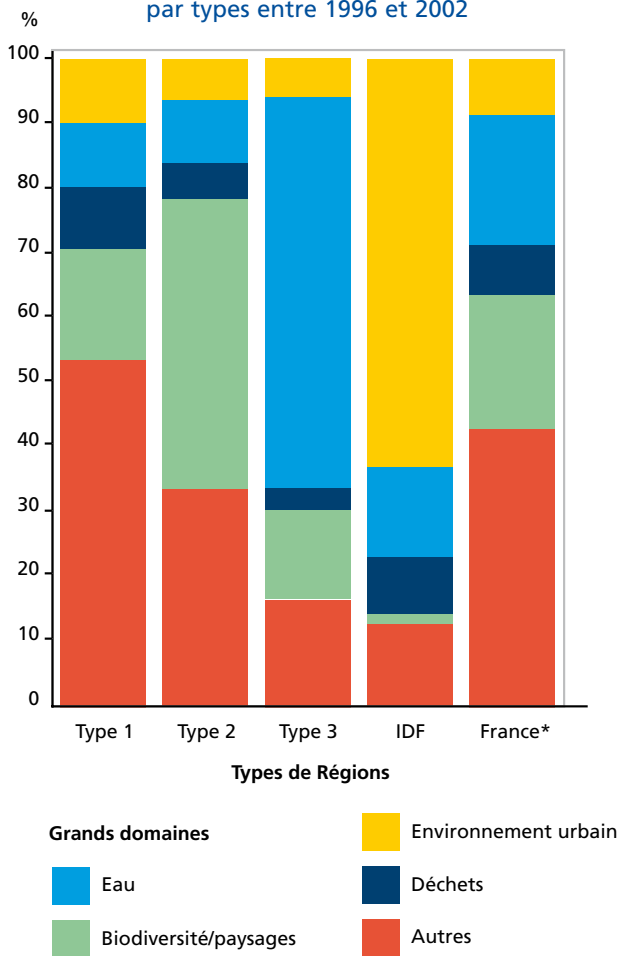
Un peu plus du tiers des Régions (35 %) ayant transmis leurs données d'enquête au titre des deux périodes étudiées (1996-1999 et 2000-2002) se caractérisent par une stabilité du poids de leurs dépenses consacrées au groupe ; 42 % affichent une augmentation de ce poids au sein de leur budget environnemental et 23 % se caractérisent par une réduction de ce poids.

Analyse typologique des dépenses des Régions

La définition des cinq grands domaines est identique à celle énoncée précédemment pour les Départements (*voir tableau p. 13*).

Trois types de structure de dépenses régionales peuvent être distingués ; ils prennent en compte la moitié des différences structurelles interrégionales.

Graphe 5 | La structure des dépenses des Régions par types entre 1996 et 2002



Note de lecture : Les Régions ayant transmis leurs données d'enquête et appartenant au type 3 concentrent, en moyenne, 60,3 % de leurs dépenses au domaine de l'« eau » sur la période 1996-2002. *Hors Île-de-France.

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils régionaux.

Les trois types de structures mettent en avant les spécificités des Régions :

- les 12 Régions appartenant au **type 1** portent davantage leur effort environnemental sur les « autres dépenses », qui représentent 53,2 % de leurs dépenses, au sein desquelles les principaux domaines de dépenses concernent la « maîtrise de l'énergie », les « emplois verts », l'« éducation, formation, information ». Ces trois domaines représentent les trois cinquièmes des « autres dépenses » ;
- les 3 Régions appartenant au **type 2** montrent un effort marquant en faveur de la « protection de la biodiversité et des paysages », qui mobilise 44,8 % de leurs dépenses environnementales ;

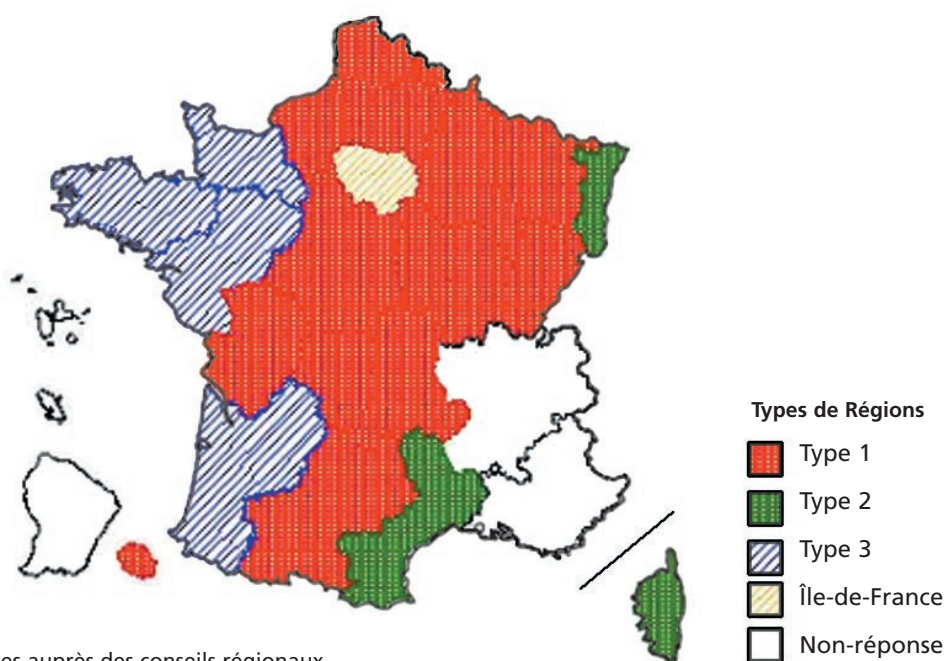
- les 4 Régions appartenant au **type 3** consacrent en moyenne 60,3 % de leurs dépenses en faveur de l'« eau » ;

- l'**Île-de-France** consacre près des deux tiers de son budget à l'« environnement urbain » (63,4 %).

Les Régions de l'Ouest et la Région aquitaine se caractérisent par un effort environnemental important en faveur de l'« eau ». La Corse, l'Alsace et le Languedoc-Roussillon ciblent leurs dépenses plutôt sur la « protection de la biodiversité et des paysages ». L'Île-de-France se distingue par un poids de dépenses important en faveur de l'« environnement urbain ». Les autres Régions répondantes se caractérisent par les trois autres rubriques de dépenses, parmi lesquelles celles relatives aux « emplois verts », à l'« éducation, formation, information » et à la « maîtrise de l'énergie ».

Carte 4 |

La répartition des Régions par types entre 1996 et 2002



Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils régionaux.

L'enquête et ses spécificités

Les différents périmètres de dépenses

L'enquête a permis de recueillir les informations concernant les budgets annuels, en investissement et en fonctionnement, pour les actions de protection ou en faveur de l'environnement.

Les actions de protection de l'environnement concernent la gestion des eaux usées, la gestion des déchets, la protection de l'air et du climat, la lutte contre le bruit, la protection de la biodiversité et des paysages, la protection du sol et des eaux souterraines, des eaux de surface, continentales ou marines.

La dépense de protection de l'environnement (DPE) mesure l'effort financier que consacrent les conseils généraux et régionaux à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations à l'environnement dans ces domaines.

Dans le rapport à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, la dépense de protection de l'environnement porte également sur des actions transversales comme la recherche-développement et l'administration générale. Suivant la logique du questionnaire, ces dernières sont rattachées aux actions générales en faveur de l'environnement et comptabilisées avec les dépenses environnementales (DE). Pour être comparée avec les dépenses de protection de l'environnement publiées dans le rapport annuel sur les comptes économiques de l'environnement, il faut donc ajouter à la dépense de protection de l'environnement, les dépenses d'administration générale et de recherche-développement des collectivités concernées.

La dépense environnementale totale ajoute à la protection de l'environnement l'ensemble des autres dépenses en faveur de l'environnement, c'est-à-dire les actions globales, la gestion de la ressource en eau et de la maîtrise de l'énergie et la gestion des risques. La dépense environnementale totale diffère ici de la dépense liée à l'environnement présentée dans le rapport annuel sur les comptes économiques de l'environnement au niveau national. Elle comprend notamment les dépenses de maîtrise de l'énergie et d'environnement urbain.

Les questionnaires

L'enquête comprend deux questionnaires :

- le questionnaire « Enquête sur les interventions des conseils généraux en matière d'environnement » a été adressé aux conseils généraux des 96 Départements de métropole et aux 4 Départements d'outre-mer ;
- le questionnaire « Enquête sur les interventions des conseils régionaux en matière d'environnement » a été adressé aux conseils régionaux des 22 Régions de métropole et aux 4 Régions d'outre-mer.

L'enquête vise à mieux connaître le montant total des budgets annuels affectés par les conseils généraux et régionaux à l'environnement et leur répartition suivant les différents domaines. Les autres sources existantes ne fournissent pas de données aussi détaillées ou sont trop agrégées, regroupant, par exemple, environnement et aménagement rural.

Les questionnaires adressés aux Départements et Régions étaient très légèrement différents. Les diffé-

rences tiennent compte des compétences des deux types d'organisme.

De façon générale, dans les réponses au questionnaire, l'interprétation du champ de référence portant sur les dépenses environnementales peut être plus ou moins restrictive.

Lorsqu'elle est étendue dans son intégralité, la réponse la plus juste au questionnaire nécessite une bonne coopération de tous les services de la collectivité territoriale concernée, pas seulement celle du service dit « environnement ». Cette contrainte a pesé lourdement dans les taux de réponses observés chaque année. Elle a également pesé dans la qualité des réponses : le poste « administration générale de l'environnement », qui devrait concerner l'ensemble des collectivités, a souvent été laissé sans dépense aucune.

Tableau 6 | Nombre de réponses aux enquêtes sur les dépenses environnementales reçues chaque année

Année	Départements	Régions
1996	63	13
1997	51	16
1998	50	15
1999	48	9
2000	43	11
2001	40	7
2002	53	12

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux et régionaux.

Le nombre de réponses

L'enquête a été effectuée annuellement auprès de tous les conseils généraux et régionaux de France sur toute la période 1996-2002. Les réponses des Départements (63/100) furent nombreuses au démarrage de l'opération, celles des Régions le furent l'année suivante (16/24). Sur l'ensemble de la période, 87 Départements et 20 Régions ont répondu au moins une fois au questionnaire.

En répartissant les collectivités selon la taille de leurs budgets, on observe que les Départements répondants sont distribués dans toutes les classes de taille de budget, contrairement aux Régions.

Tableau 7 | Répartition des Départements et Régions selon le nombre de questionnaires remplis sur la période

Nombre de questionnaires remplis sur la période ¹	Nombre de Départements	Nombre de Régions
0	13	5
1	13	2
2	14	3
3	13	6
4	10	1
5	10	4
6	11	2
7	16	3

(1) Sept années enquêtées.

Source : Ifen, enquêtes auprès des conseils généraux et régionaux.

Annexes

Les documents annexes sont téléchargeables sur le site de l'Ifen.

Les Départements

La répartition géographique des dépenses départementales

- L'effort environnemental des Départements en 1996
- L'effort environnemental des Départements en 1997
- L'effort environnemental des Départements en 1998
- L'effort environnemental des Départements en 1999
- L'effort environnemental des Départements en 2000
- L'effort environnemental des Départements en 2001
- L'effort environnemental des Départements en 2002
- Les dépenses des Départements entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)

Analyse par groupes de dépenses

- Les dépenses des Départements pour les actions de protection de l'environnement entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Départements pour la gestion de la ressource en eau et la maîtrise de l'énergie entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Départements pour les actions générales en faveur de l'environnement entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Départements pour la gestion des risques entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)

Analyse par grands domaines de dépenses

- La répartition des dépenses départementales par grands domaines entre 1996 et 2002
- Les dépenses des Départements pour l'eau entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Départements pour la biodiversité et les paysages entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Départements pour l'environnement urbain entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Départements pour les déchets entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Départements pour les « autres dépenses » entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)

Analyse typologique des dépenses

- La structure des dépenses des Départements par types entre 1996 et 2002

Les Régions

La répartition géographique des dépenses régionales

- L'effort environnemental des Régions en 1996
- L'effort environnemental des Régions en 1997
- L'effort environnemental des Régions en 1998
- L'effort environnemental des Régions en 1999
- L'effort environnemental des Régions en 2000
- L'effort environnemental des Régions en 2001
- L'effort environnemental des Régions en 2002
- Les dépenses des Régions entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- L'effort environnemental des Régions en 2003
- Les dépenses environnementales des Régions en 2003 (en euro par habitant)

Analyse par groupes de dépenses

- La répartition des dépenses régionales par groupes entre 1996 et 2002
- La répartition des dépenses régionales par groupes entre 1996 et 2002 (hors Île-de-France)
- Les dépenses des Régions pour les actions générales en faveur de l'environnement entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Régions pour la gestion de la ressource en eau et la maîtrise de l'énergie entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Régions pour la gestion des risques entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)

Analyse par grands domaines de dépenses

- La répartition des dépenses régionales par grands domaines entre 1996 et 2002
- La répartition des dépenses régionales par grands domaines entre 1996 et 2002 (hors Île-de-France)
- Les dépenses des Régions pour l'environnement urbain entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Régions pour l'eau entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Régions pour la biodiversité et les paysages entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Régions pour les déchets entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)
- Les dépenses des Régions pour les « autres dépenses » entre 1996 et 2002 (en moyenne annuelle)

Analyse typologique des dépenses

- La structure des dépenses des Régions par types entre 1996 et 2002
- La structure des dépenses des Régions par types entre 1996 et 2002 (hors Île-de-France)

Tableaux de résultats

- Part des dépenses départementales par domaines entre 1996 et 2002
- Part des dépenses régionales par domaines entre 1996 et 2002
- Part des dépenses régionales par domaines, hors Île-de-France, entre 1996 et 2002
- Évolution des dépenses départementales par domaines entre 1996 et 2002
- Évolution des dépenses régionales par domaines entre 1996 et 2002
- Évolution des dépenses régionales par domaines, hors Île-de-France, entre 1996 et 2002
- Répartition des dépenses départementales par groupes entre 1996 et 2002
- Répartition des dépenses régionales par groupes entre 1996 et 2002
- Répartition des dépenses régionales par groupes, hors Île-de-France, entre 1996 et 2002
- Dépenses des Régions pour l'environnement par domaines en 2003
- Dépenses totales des Régions pour l'environnement en 2003

Institut français de l'environnement

5, route d'Olivet – BP 16105

45061 Orléans Cedex 2

Tél. : 02 38 79 78 78 – Fax : 02 38 79 78 70

E-mail : ifen@ifen.fr

Dépôt légal : novembre 2005



Retrouvez toutes nos publications
sur le site : <http://www.ifen.fr>

Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit est illicite et constitue une contrefaçon.

Hormis le classique droit de citation, la présente mise à disposition est réservée à l'usage interne du client et pour ses besoins propres. Il est interdit de reproduire, de diffuser ou de céder tout ou partie du contenu du CD-Rom en sa possession au bénéfice d'un tiers, à titre onéreux ou à titre gratuit.

Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses collaborateurs éventuels respectent ces conditions.

L'usage commercial du CD-Rom est soumis à l'accord préalable et contractuel de l'Ifen.

Les dépenses d'environnement des Départements et des Régions (1996-2002)

L'eau représente le principal domaine de dépenses des Départements sur la période 1996-2002. Ils ont consacré 1 325 millions d'euros à l'environnement en 2002, soit 3,1 % de leur budget. Leurs dépenses ont augmenté modérément entre 1996 et 2002 (2,9 % en moyenne par an).

À l'inverse, les dépenses en faveur de l'environnement des Régions ont considérablement augmenté sur la période (hausse annuelle de 19 %). Elles ont atteint 691 millions d'euros en 2002, soit 4,3 % du budget des Régions. L'importance de l'environnement urbain dans les dépenses, notamment en Île-de-France, a fortement contribué à cette hausse.

